

A Paris le 2<sup>e</sup> Dec. 1663.

Au Roy.  
Sire. Monsieur;

J'ay prisé me procurer des informations que vous me  
 donnez par vos lettres du 27<sup>e</sup> de ce mois, pour faire  
 passer le s<sup>r</sup> Alibon: mais ils vous contredirent en disant  
 qu'ils n'ont que des gens incapables de se trouver  
 toujours embarquez à raison des 20 V. tt. arrester, de quelle  
 les femmes ayant esté déclarées de prisonniers, j'ay soudain <sup>non les</sup> qu'ils  
 doivent et peuvent fort bien payer. C'est ce qui m'oblige  
 à vous demander de quel faire suite à leur obstination.  
 Je supplie par supplique qui puisse porter coup. et  
 je souhaitte que ce puisse estre au plus tost. J'attends  
 quelque ordre sur d'autres prisonniers de vos lettres  
 dont je vous ferois part, demeurant

Handwritten text at the top left, possibly a name or address.

Handwritten text at the top right, possibly a name or address.

Main body of handwritten text, appearing to be a letter or document, written in a cursive script.

